



Luxembourg, le 16 octobre 2017
(OR. en)

12815/17

COHOM 107
CFSP/PESC 839
COSCE 8
FREMP 104
INF 178
JAI 869
RELEX 817
DEVGEN 213
CONUN 223

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 16 octobre 2017

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 12515/17 COHOM 101 CFSP/PESC 815 COSCE 7 FREMP 98 INF 167
JAI 823 RELEX 786 DEVGEN 203 CONUN 217

Objet: Conclusions du Conseil sur l'examen à mi-parcours du plan d'action
en faveur des droits de l'homme et de la démocratie
- Conclusions du Conseil (16 octobre 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'examen à mi-parcours du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, adoptées par le Conseil lors de sa 3566^e session tenue le 16 octobre 2017.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS DU PLAN D'ACTION
EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DÉMOCRATIE**

(Conseil des affaires étrangères, 16 octobre 2017)

1. Le Conseil salue la publication de l'examen à mi-parcours du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019) et se félicite des progrès accomplis par l'UE dans de nombreux domaines du plan d'action. Il réaffirme sa ferme volonté de mettre en œuvre le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie, en tant qu'élément indispensable de la politique étrangère et de sécurité commune, en particulier en poursuivant la mise en œuvre du plan d'action de l'UE.
2. En ces temps difficiles, alors que la situation générale des droits de l'homme, libertés fondamentales et principes démocratiques (y compris l'État de droit) s'améliore dans certains pays mais se détériore dans d'autres, l'UE et ses États membres ont œuvré, ces dernières années, en faveur d'actions cohérentes visant à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie.
3. Le plan d'action a contribué de manière décisive à encourager et à mettre en œuvre une approche plus cohérente de la question de l'intégration des droits de l'homme dans tous les domaines de l'action extérieure de l'UE. L'Union s'emploie toujours à coopérer avec des partenaires internationaux, l'ONU, des organisations régionales et la société civile. Le Conseil tient à rappeler que, dans un contexte international de plus en plus délicat, il est essentiel de faire preuve de leadership et d'unité et de veiller à la cohérence de l'action européenne, en particulier dans les instances multilatérales.
4. Dans son action extérieure, l'UE a progressivement orienté sa politique en matière de droits de l'homme et de démocratie de manière à responsabiliser les acteurs des pays tiers et les organismes régionaux, à renforcer leur maîtrise et leur résilience, comme indiqué dans la stratégie globale de l'UE, et s'est tournée vers un modèle qui donne à chacun la possibilité de comprendre ses droits. L'UE est un donateur important dans le domaine des droits de l'homme, elle gère le plus grand programme mondial d'appui aux défenseurs des droits de l'homme et, depuis 2015, a redoublé d'efforts concrets pour résoudre le problème du rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile. Elle joue également un rôle clé dans le développement et l'aide au financement des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

5. Par ailleurs, grâce à ses missions d'observation électorale et à son assistance électorale, l'UE compte toujours parmi les plus fervents défenseurs des élections ouvertes à tous, transparentes et crédibles, et des principes de base du pluralisme démocratique tels que la liberté d'expression et d'opinion et la liberté d'association et de réunion. L'appui aux parlements, aux partis politiques, à la société civile et aux médias fait désormais partie intégrante des efforts déployés par l'UE pour promouvoir des processus politiques ouverts à tous.
6. Il est essentiel d'aborder la question du développement sous l'angle des droits, pour veiller à ce que le cadre international des droits de l'homme soit respecté et promu grâce à la coopération au développement. Les instruments de l'UE sont de plus en plus coordonnés et harmonisés, en particulier pour les dialogues et orientations concernant les droits de l'homme et pour les stratégies par pays en matière de démocratie et de droits de l'homme. Ces instruments viennent également compléter le travail de l'ONU et des mécanismes régionaux, y compris celui des représentants et rapporteurs spéciaux des Nations unies.
7. L'UE n'a cessé de promouvoir et de défendre l'universalité et l'indivisibilité de tous les droits de l'homme. La non-discrimination, la dignité humaine, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits de l'enfant sont au cœur du plan d'action. L'UE a également prêté plus d'attention aux efforts déployés pour faire progresser les droits économiques, sociaux et culturels. Le Conseil préconise de poursuivre les travaux visant à défendre les personnes qui subissent des situations de vulnérabilité, et à protéger ces personnes, ainsi que les travaux visant à lutter contre toute forme de discrimination, telle que la discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
8. Le Conseil salue le travail considérable accompli à cet égard par la haute représentante et vice-présidente, par le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, par la Commission européenne et le Parlement européen, et se félicite de la contribution active des États membres de l'UE au respect des engagements contenus dans le plan d'action. Le Conseil se réjouit de la participation et de l'appui des organisations de la société civile qui ont aidé à faire avancer le plan d'action.

9. Puisque la mise en œuvre se poursuivra en 2019, le Conseil invite tous les partenaires à poursuivre leur contribution pour de plus de résultats. L'UE continuera de s'efforcer d'améliorer encore l'évaluation des conséquences de ses actions sur les droits de l'homme et d'améliorer sa communication. La promotion et la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit sont toujours une priorité essentielle de la politique étrangère et de sécurité de l'UE, et le resteront après 2019.
-